



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 42705

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir des instituts universitaires de formation des maîtres et plus particulièrement de leurs antennes. Le recrutement des enseignants à l'issue d'un concours accessible aux titulaires d'un master, réduit le métier d'enseignant à une formation initiale sanctionnée par un diplôme universitaire sans autre apprentissage ou presque. La suppression des IUFM liée à cette réforme a des conséquences importantes. Sur le plan de l'aménagement du territoire, la présence de 31 IUFM sur 130 sites confère à ces établissements une proximité avec les besoins de chaque département, tant pour la formation initiale et continue que pour des actions de formation permanente. Ainsi, les jeunes enseignants de l'Ardèche peuvent-ils poursuivre une année de stage à Privas après leur réussite au concours. Cette offre de proximité constitue un intérêt certain si l'on considère l'éloignement de l'université qui se trouve à Grenoble. Toute forme de reconcentration dans les centres universitaires aurait des effets préjudiciables pour les étudiants comme pour les territoires. Devant les inquiétudes très fortes exprimées de toute part quant à la perspective de suppression des instituts universitaires de formation des maîtres, il lui demande donc de bien vouloir préciser ses intentions sur l'avenir de ces antennes et particulièrement de celle de Privas.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir sur l'école, dite « loi Fillon » les IUFM et les antennes IUFM sont désormais intégrées au sein des universités. On compte 28 IUFM, intégrés dans autant d'universités, et près de 130 antennes IUFM. En ce qui concerne les sites des IUFM, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer à plusieurs reprises son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité. C'est tout le sens de l'action que mènent actuellement les universités en lien avec les rectorats afin de construire une carte de formations qui corresponde aux besoins des territoires. Les antennes d'IUFM en tant que pôles d'enseignement supérieur de proximité doivent s'insérer dans une offre de formation à l'échelle académique qui assure à tous les étudiants l'opportunité de poursuivre leurs études dans meilleures conditions possibles. Par ailleurs, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information parlementaire sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42705

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1708

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5810